Démarche : DDAS 33 - Demande de logement

Organisme : Pôle Régional Logement

Identité du	demandeur
Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
	e logement social (contingent préfectoral et ASFL)  nande de logement social
Explication	
NOM	
Prénom	
Situation familiale Cochez la mention applic Célibataire	cable, une seule valeur possible
Marié(e)	
☐ Veuf/veuve	
Pacsé(e)	
☐ En concubinage	
En cours de séparatio	n
Numéro de téléphone pe	ersonnel
Adresse électronique per	rsonnelle

DDAS 33 - Demande de logement Adresse électronique professionnelle
Date du dépot initial de numéro unique Date à retrouver sur l'attestation numéro unique.
Nombre de personne à loger
Revenu fiscal de référence de l'année 2023 (avis d'imposition 2024) Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent indiquer leurs propres revenus N-1.
Typologie de logement souhaité La typologie du logement dépend du nombre de personnes à loger.
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  T1
□ T2
□ T3
□ T4
□ T5
□ T6
Localisation souhaitée en Gironde Commune
Commune
Commune
Renseignements complémentaires
Pièces justificatives OBLIGATOIRES
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation numéro unique
Document avec un QR code
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  CERFA 14069 complété

DDAS 33 - Demande de logement Vous avez dû compléter ce document lors de la demande de numéro unique, si besoin, vous pouvez télécharger et compléter le document ci-joint.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Demande de logement social de la préfecture de la GIRONDE
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie de la pièce d'Identité recto verso
A fournir pour toutes les personnes majeures qui vont occuper le logement et, en cas de nationalité étrangère, photocopie du titre de séjour.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Avis d'imposition ou de non-imposition 2023
Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent fournir l'avis des parents.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Avis d'imposition ou de non-imposition 2024
Si vous n'êtes pas mariés ou si plusieurs membres de votre famille vivent à votre domicile, il convient d'ajouter tous les avis d'imposition composant le foyer. Les agents encore repris sur l'avis de leurs parents, doivent fournir l'avis des parents.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Copie des trois derniers bulletins de salaire de chaque personne salariée devant occuper le logement ou copie de la notification France Travail
Copie des justificatifs des ressources « autres » : CAF, RSA, bourse, pensions perçues ou versées.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatif d'hébergement
3 dernières quittances de loyer OU
Hébergement en camping, hôtel: copie de facture OU
Hébergement structure d'accueil: attestation de la structure. OU
Hébergement chez un particulier: Attestation d'hébergement et photocopie de la carte d'identité de la personne qui héberge OU
Congés ou préavis pour vente : Copie du compromis de vente ou du préavis avec copie du contrat de location. OU
Personne sans domicile fixe : Attestation par un travailleur social, une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement OU
Procédure d'expulsion: Copie du commandement de payer ou de l'assignation à comparaître ou du jugement prononçant l'expulsion ou du commandement de quitter les lieux.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie de l'arrêté fonctionnaire ou de titularisation.
Pièces justificatives à fournir pour les situations particulières
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Mutation ou nouvelle affectation

## DDAS 33 - Demande de logement

Copie de l'arrêté de mutation pour les personnes arrivant dans le département ou une attestation du RH PRÉCISANT LA COMMUNE D'AFFECTATION

Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Famille ou couple
Copie du livret de famille ou de l'enregistrement du PACS
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Enfant >16 ans
Copie du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Divorce ou séparation
Copie du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non conciliation précisant la garde des enfants, et fixant la pension alimentaire pour les personnes. Si divorce en cours, joindre un justificatif de l'avocat du demandeur.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Agent contractuel
Copie du  ou des contrats de travail prouvant une durée de plus d'un an de travail au sein de la fonction publique d'Etat
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Grossesse
Copie du certificat de grossesse supérieure à 3 mois.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Logement non décent, impropre à l'habitation, insalubre ou dangereux
Copie du document établi par un service public (vous adresser au service hygiène de votre commune), copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Uiolences familiales
Copie du prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou du dépôt de plainte.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Handicap
carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ou d'un organisme de sécurité sociale.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Raisons de santé
certificat médical récent.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Tout autre document que vous pensez utile

En cas de difficultés sociales vous pouvez vous faire accompagner par une assistante de service social ou le bureau en